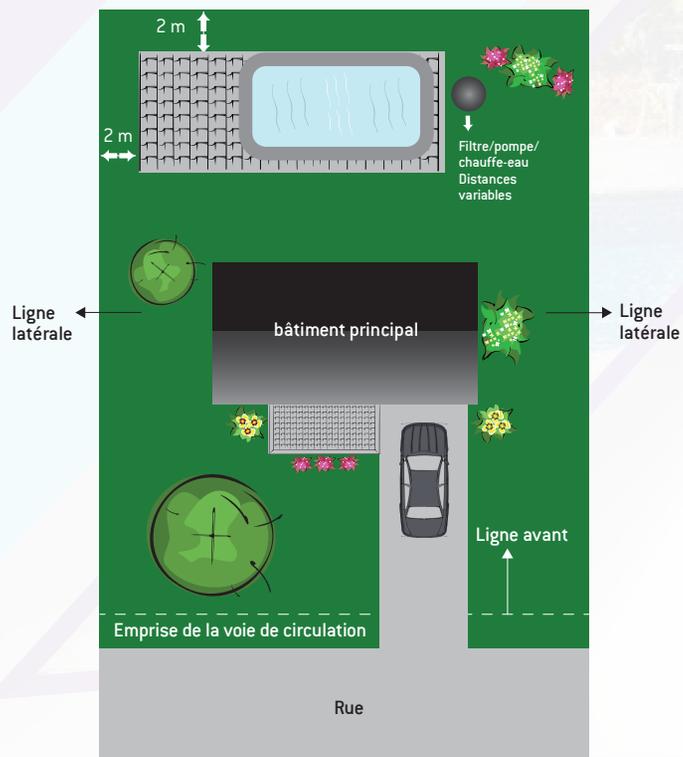


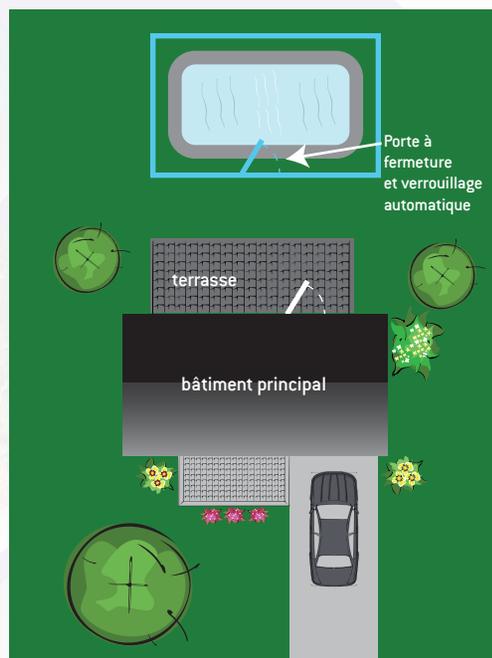
Le présent document est valide pour les piscines creusées de résidences unifamiliales seulement et n'est pas un substitut à la réglementation.

DISTANCES ET EMPLACEMENT POUR UN TERRAIN RÉGULIER

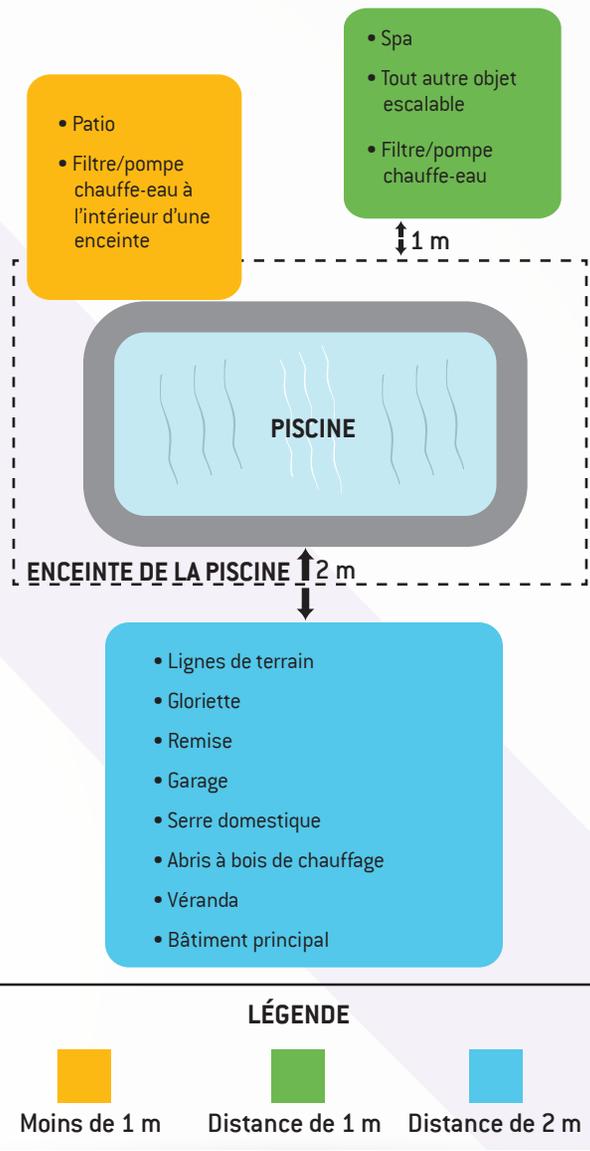
(toutes les distances indiquées sont les normes minimales à respecter)



— Enceinte de 1,20 m entourant la piscine.



DISTANCES ET EMPLACEMENT



CLÔTURE DE SÉCURITÉ

- Toute piscine doit être entourée d'une enceinte (clôture) d'une hauteur minimale de 1,20 m.
- L'enceinte doit être installée de manière à isoler l'espace utilisé pour la piscine (pouvant inclure le patio) du reste de la cour.
- Toute porte aménagée dans une clôture de sécurité doit être munie d'un dispositif de fermeture et de verrouillage automatique installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte ou du côté extérieur de l'enceinte à une hauteur minimale de 1,5 m.
- Aucune construction ou ouvrage ne doit se trouver à moins de 1 m d'une enceinte.
- L'enceinte doit être conçue de manière à ne pouvoir être escaladée et à empêcher le passage d'un objet de 10 cm de diamètre. Les clôtures en mailles de chaîne doivent être lattées lorsque les mailles ont une largeur de plus de 3 cm. L'ajout de lattes doit faire en sorte de ne pas permettre le passage d'un objet de 3 cm de diamètre.

L'obtention d'un certificat d'autorisation est nécessaire en tout temps avant l'installation d'une piscine.

Communiquez avec le service de l'urbanisme pour un rendez-vous.

Coût du certificat d'autorisation :
50 \$



Documents à fournir avec votre demande :

- Formulaire de demande de certificat
- Photocopie du certificat de localisation avec l'implantation de la piscine et de la terrasse (patio)
- Si la piscine est implantée à moins de 2,30 mètres, sur 2 côtés et plus, d'une ligne de terrain ou d'un bâtiment permanent, le plan d'implantation doit être préparé par un arpenteur-géomètre
- Information concernant l'enceinte de sécurité

📍 1900, boulevard Don-Quichotte
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec
J7V 7P2

☎ Téléphone : 514 453-4128
Télécopieur : 514 453-3477

✉ Courriel : gestion@ndip.org

💻 www.ndip.org

PISCINE CREUSÉE



SERVICE DE L'URBANISME



Notre-Dame-
de-l'Île-Perrot